



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES**

# **AVIS**

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP\_SB23/01**

**du 03/04/2023 au 02/05/2023**

**Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime**

Il sera ouvert **du 03/04/2023 au 02/05/2023** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- \_ Les mairies de BINIC-ETABLES-SUR-MER, CREHEN, FREHEL, HILLION, LAMBALLE-ARMOR, MATIGNON, MORIEUX, PLANGUENOUAL, PLEBOULLE, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLERIN, PLEVENON, PORDIC, SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-JACUT-DE-LA-MER, SAINT-QUAY-PORTRIEUX
- \_ Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Saint-Brieuc et Paimpol.

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 27 avril 2023 auprès de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

Arrête la présente liste à 19 demandes.

Fait à Saint-Brieuc le 31/03/2023  
*Pour le directeur départemental des  
territoires et de la mer  
le technicien en charge des cultures  
marines*

*GOMEZ Sebastien*



Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex  
Adresse géographique du site :  
2 rue du docteur Montjarret – BP94 – 22500 PAIMPOL Cedex  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.  
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30